
Nombre de membres

Séance du 04 juin 2020

en exercice:15

L'an deux mille vingt et le quatre juin l'assemblée régulièrement convoquée le 04 juin 2020, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 14

Sont présents: France DUCOS, Alain BARBE, Veronique RANDE, Josiane BRACKE, Joseph TORRENT, Regis BENVENUTO, Patrick DUBOS, Benedicte LEQUERTIER, Bernadette LABARTHE, Georges REMONT, Christophe LENCAUCHEZ, Alain DUPUY, Leny MAYORAL, Joel LABURTHE

Votants:14

Représentés:

Excuses:

Absents: Jean Francois CASANOVAS

Secrétaire de séance: Benedicte LEQUERTIER

REUNION A HUIS CLOS

(décidé par le Maire en application de l'article 10 de l'ordonnance du 13 mai 2020)

ORDRE DU JOUR

1/ TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISE

2/ VOTE DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE 2019

3/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE 2019

4/ AFFECTATION DU RESULTAT

5/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020

6/ DISPOSITIONS A PRENDRE SUITE AUX ANNONCES GOUVERNEMENTALES

1- TIRAGE AU SORT DES JURES D ASSISE - DE 2020 006

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il convient d'établir par tirage au sort la liste préparatoire des jurés d'Assises en vue de la liste annuelle 2021 pour la circonscription du Gers. Le tableau de répartition du nombre de jurés fixe à un le nombre des jurés à désigner pour les communes réunies d'Estang et de Marguestau, celle-ci étant représentée par son Maire présent, M. Anthony FERREIRA. Madame le Maire précise que le nombre de noms à tirer au sort est le triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral et que ne seront pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2020. Elle propose à l'assemblée de procéder au tirage au sort.

Les opérations de tirage au sort se déroulent dans l'ordre suivant : tirage préliminaire de la commune, puis tirage au sort de la page, et tirage au sort de la ligne, en nombre égal au nombre de jurés à désigner, et **désignent :**

LINO Françoise, née le 27-08-1951 à MARMANDE, retraitée, domiciliée 205 route de Tuco 32240 ESTANG

FAIVRE Laurent Paul Angelo né le 11-05-1974 à AIRE SUR L ADOUR, profession, domiciliée Route de

Campagne, 32150 MARGUESTAU

LAFFITTE CAZAUX Colette née le 14-09-1955 à SAINT ETIENNE D'ORTHE, retraitée, domiciliée 125 route de Guitton 32240 ESTANG

Conformément aux dispositions de l'article 261-1 du code de procédure pénale la présente liste sera dressée en double exemplaire dont l'un sera transmis avant le 15 juillet au secrétariat greffe de juridiction siège de la cour d'Assises à AUCH.

Les personnes désignées par le sort seront informées des possibilités de demande de dispense avant le 1^{er} septembre 2020 auprès du Président du Tribunal de Grande Instance d'Auch.

Monsieur le Maire de Marguestau quitte la séance.

2- VOTE DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE 2019 - DE 2020 007

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Approuvé à l'unanimité par 14 voix

3 ET4 -VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT - DE 2020 008

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Alain BARBE , 1er adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Mme France DUCOS Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		381 292.17		22 650.18		403 942.35
Opérations de l'exercice	671 576.42	773 387.98	150 437.91	186 581.70	822 014.33	959 969.68
TOTAUX	671 576.42	1 154 680.15	150 437.91	209 231.88	822 014.33	1 363 912.03
Résultat de clôture		483 103.73		58 793.97		541 897.70
				Restes à réaliser	46 904.49	
				Besoin/excédent de financement Total		494 993.21
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement)
483 103.73	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Approuvé par 13 voix favorables

Fait et délibéré à ESTANG, les jour, mois et an que dessus.

5- VOTE DES TAUX D 'IMPOTSITION 2020 - DE 2020 009

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'état fourni par l'administrations fiscale (état N° 1259) présentant des bases prévisionnelles pour l'année 2020 et le produit fiscal attendu pour les taxes foncières bâti et non bâti et Cotisation Foncière des Entreprises (taxe d'habitation exclue)

Elle propose à l'assemblée de reconduire les taux d'imposition fixés par la commune en 2019.

M. Joel Laburthe souhaite relever l'incohérence d'être obligé de voter le taux d'imposition avant le budget prévisionnel.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Considérant que le produit attendu pourra être atteint sans augmentation des taux d'imposition

Vote par 14 voix favorables les taux d'imposition 2020 suivants :

Taxe foncière (bâti) :21.65

Taxe foncière (non bâti) : 95.09

Cotisation Foncière des Entreprises : 26.92

(1) total du produit de la fiscalité : 281250 augmenté du produit de la CVAE : 7377 , de la taxe additionnelle sur le foncier bâti : 766 , des allocations compensatrices : 37909 et diminué du FNGIR (36411)

DECISIONS A PRENDRE SUITE AUX MESURES GOUVERNEMENTALES

Organisation du second tour de scrutin des élections municipales du 28 juin 2020

Début de la campagne électorale le 15 juin,

Le dépouillement se fera à huis clos en raison de la crise sanitaire

QUESTIONS DIVERSES

Reprise de l'école : 18 élèves sont présents dont 15 vont à la cantine, (qui livre également 30 repas à l'extérieur) , avec changement d'horaires. Amandine Sentou assure l'accueil des enfants et la désinfection des classes

si le nombre d'enfants est plus important, l'ouverture d'une 4^e classe sera possible à condition d'obtenir la présence d'un 4^e enseignant ;

La distanciation sociale est respectée dans toutes les classes.

Lecture du courrier du gérant du bureau de tabac (copie déjà envoyée à la liste « Estang pour Tous »

Lecture des remerciements de Yannick Lalanne, pour sa fille Louise et de Béatrice Fabère (Coiffure) pour la gratuité de 2 mois de loyer.

cérémonie du 3 juillet : organisation évoquée

Ex futur projet de Maison Médicale

Demande de DETR : attribution officielle de la préfecture en date du 5 mai, reçue le 2 juin de 400195,12 € au taux de 50%.

Marché de 14 lots fructueux pour un montant total de 676.562.93 €

Les offres sont valables jusque fin juillet .

C'est la nouvelle équipe municipale qui apportera une réponse.

Remerciements à France DUCOS de la part de Véronique Bourgeois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45